



CHARTRE D'ENGAGEMENT

DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE
DE MON OFFRE DE FORMATION

 POURQUOI ?

En votre qualité d'organisme de formation, la formation que vous dispensez est un maillon essentiel dans le parcours des personnes vers l'emploi.

Vos obligations en matière d'accueil et d'adaptation des parcours de formation pour les personnes en situation de handicap vous engagent à leur proposer les mêmes opportunités de développement de connaissances et d'enrichissement de compétences que l'ensemble des autres apprenants.

Pour vous aider à concrétiser ces ambitions, l'Agefiph et ses partenaires proposent de vous accompagner dans la compréhension des contours de l'accessibilité, des réponses possibles et de mettre à votre disposition des outils, des appuis méthodologiques et pratiques.

En vous engageant à améliorer en continu votre accessibilité, vous contribuez à développer un droit à la formation inclusif de manière concrète et volontariste.

Vous aurez également l'opportunité de valoriser votre engagement tant auprès des bénéficiaires que des financeurs de la formation professionnelle.

 A QUOI ?

Vous vous engagez à mettre en œuvre une démarche de progrès continu de l'accessibilité de vos formations.

Cet engagement concerne :

- ▶ Votre établissement identifié par votre n° SIREN,
- ▶ Toutes les actions de formation que vous conduisez,
- ▶ L'ensemble des lieux de réalisation des formations, y compris « virtuels » si vous réalisez une partie de vos actions de formation à distance.

Cet engagement complète et affine vos obligations relatives à la certification nationale qualité (Qualiopi ou Labellisation qualité).

 COMMENT ?

1. En constituant un « Groupe Projet Accessibilité », composé *a minima* d'un membre de l'équipe de Direction, du référent handicap et d'un collaborateur de l'équipe pédagogique.
2. En signant cette charte d'engagement et en la déposant sur votre espace membre dédié à la démarche de progrès de la plateforme RHF.
3. En réalisant, dans les 3 mois suivant la signature de la charte, un état de lieux du niveau d'accessibilité de votre offre de formation, par un auto-positionnement dans la rubrique « Notre démarche de progrès » de votre espace membre. Nous vous invitons à co-réaliser votre auto-positionnement de la manière la plus réaliste avec les membres de votre Groupe Projet Accessibilité. Il s'agit avant tout d'accompagner l'engagement de vos équipes dans une réflexion globale et continue, favorisant le progrès en matière d'accessibilité.

4. En co-construisant avec les membres de votre Groupe Projet Accessibilité un plan de progrès annuel, visant l'amélioration de votre accessibilité. Il concerne *a minima* 2 axes de développement.
5. En réalisant *a minima* une fois par an, une évaluation partagée des progrès réalisés.
6. En organisant une communication auprès des publics et des partenaires sur votre engagement et vos avancées en matière d'accessibilité.

Si aucune action n'est réalisée dans les 18 mois après la signature de la Charte, l'engagement présent sera de fait caduc. Votre organisme de formation ne pourra pas se prévaloir d'être engagé dans la démarche de progrès en faveur d'une accessibilité des formations.

AVEC QUELS SOUTIENS ?

❖ Une plateforme dédiée et un Kit de prise en main de la démarche

La plateforme d'appui au développement de votre accessibilité vous permet de :

- ▶ Concerner les membres du Groupe Projet Accessibilité
- ▶ Disposer d'illustrations et de liens vers des ateliers et webinaires utiles
- ▶ Suivre en temps réel et sur la durée vos avancées
- ▶ Valoriser votre engagement et vos progrès

❖ L'offre de service de l'AGEFIPH

L'Agefiph déploie une offre de service permettant de mieux prendre en compte les besoins spécifiques liés au handicap. Elle contribue au financement des besoins de compensation des apprenants, dans une logique de complémentarité avec les attendus et des dispositifs de droit commun.

❖ L'appui de la Ressource Handicap Formation

En collaboration avec les partenaires, l'Agefiph développe une offre de service qui propose :

- ▶ Un accompagnement dans cette démarche de progrès continu de l'accessibilité de vos formations, avec la mise en œuvre d'appui conseil aux membres du Groupe Projet Accessibilité, pour réaliser l'auto-positionnement de votre accessibilité et la co-construction du plan annuel d'actions,
- ▶ Un appui méthodologique au référent handicap formation pour évaluer les besoins des apprenants en situation de handicap et co-construire des plans individuels de compensation du handicap,
- ▶ Des temps d'animation et d'échanges de pratique des référents handicap et des actions de professionnalisation du collectif de formation pour vous permettre de comprendre et appréhender les situations de handicap.

ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DE PROGRES CONTINU POUR UNE ACCESSIBILITE DES FORMATIONS

Je soussigné(e) Nom du représentant légal :
Nom de la structure :
N° SIREN : N° NDA :

certifie engager mon organisme de formation dans la démarche de progrès continu pour une accessibilité de mon offre de formation.

Pour déployer la démarche Accessibilité, je m'engage à :

1. Associer à l'ensemble de la démarche les membres du « Groupe Projet Accessibilité », piloté par le référent handicap,
2. Déposer cette Charte d'engagement renseigné et signée sur mon espace membre,
3. Réaliser un état des lieux du niveau d'Accessibilité de mon offre de formation pour chacun des sites de formation (siège social et – le cas échéant – les sites rattachés au n° SIREN de ma structure)
4. Réaliser un plan annuel d'actions permettant de définir des axes de progrès de l'accessibilité des formations,
5. Actualiser chaque année l'auto-positionnement de l'accessibilité des formations et partager les progrès réalisés,
6. Communiquer auprès des publics sur ces engagements et sur les progrès réalisés. A ce titre, je m'engage à utiliser tout support ou Kit de communication proposé par l'Agefiph.

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : Prénom :
Mail : Téléphone :

Précisez les modalités de déploiement de la démarche de progrès

L'entreprise DBF CONSEIL se compose de deux entités juridiques distinctes : DBF CONSEIL FRANCE et DBF CONSEIL FORMATION.

Ces deux structures sont pilotées par les mêmes responsables et déploient des actions conjointes dans le cadre de leurs missions.

Le groupe projet Accessibilité concerne l'ensemble du périmètre de DBF CONSEIL, incluant à la fois DBF CONSEIL FRANCE et DBF CONSEIL FORMATION, qui agissent de manière coordonnée et cohérente sur les sujets traités.



Représentant de la direction

Nom : **DUPENLOUX**

Prénom : **Franck**

Mail : **Franck.dupenloux@dbfconseil.fr**

Téléphone : **06 50 34 19 34**

Fait à : **TOULOUSE**

Le : **10/04/2025**

Signature du représentant légal et cachet



GROUPE PROJET 1

Nom du groupe projet :

Adresse :

N° SIRET :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail
Franck DUPENLOUX	Gérant - Formateur	Franck.dupenloux@dbfconseil.fr
Chloé LEGUEVAQUES	Assistante de direction	chloe.leguevaques@dbfconseil.fr

GROUPE PROJET 2

Nom du groupe projet :

Adresse :

N° SIRET :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail



GRUPE PROJET 3

Nom du groupe projet :

Adresse :

N° SIRET :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : Prénom :

Mail : | Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

GRUPE PROJET 4

Nom du groupe projet :

Adresse :

N° SIRET :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : Prénom :

Mail : | Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

Si vous avez plus de 4 groupes projet, contacter la RHF.

